



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme**

13 AOUT 2024

**Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du
déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation d'un
nouvel établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Vannes
emportant approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Vannes et
déterminant les parcelles à déclarer cessibles dans le cadre de cette opération**

**PLAN PÉRIMETRAL ET
PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX**

13 AOUT 2024

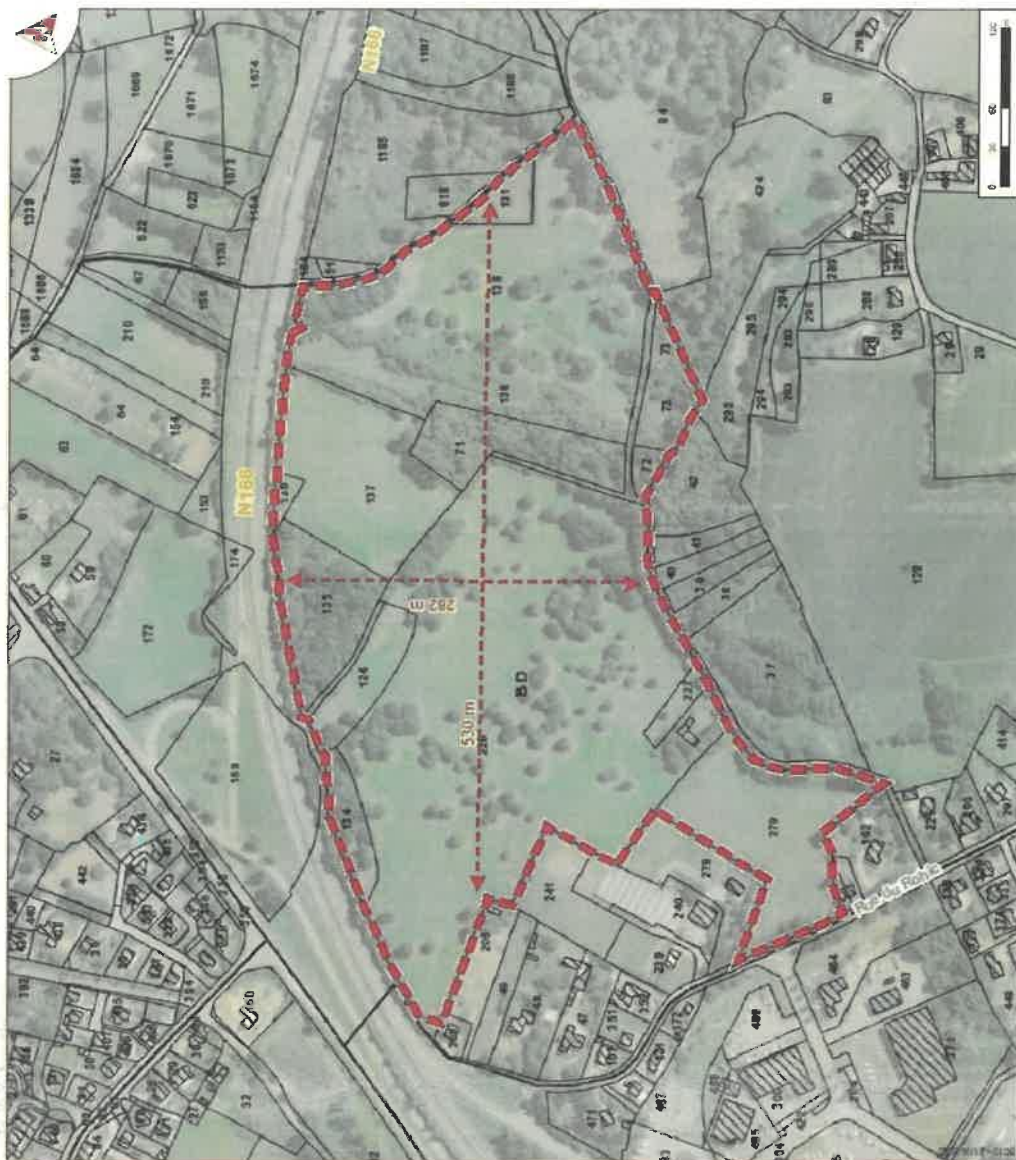
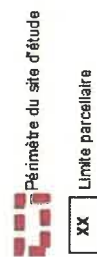
Vannes, le

Pour le Préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND

Périmètre de la DUP

Périmètre de DUP



Plan général des travaux

Plan général des travaux

-  Périmètre d'utilité publique
-  Limite emprise
-  Abords extérieurs
-  Mur d'enceinte
-  Parking
-  Limite communale
-  Ligne électrique 63 kV

PRINCIPES D'ACCÈS ET DE DESSERTE
(Tracés des voies à adapter lors de l'aménagement du site)

 Voies d'accès
(localisation indicative)

PRINCIPES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX
(Aménagements paysagers à adapter lors de l'aménagement du site)

-  Conservation de la haie et de l'aire de défense écologique existante
-  Création d'une haie et d'une aire de défense écologique
-  Aménagements paysagers divers
-  Arbre protégé
-  Arbre planté



Fond de plan: BD Parcellaire, ESRI Imagery

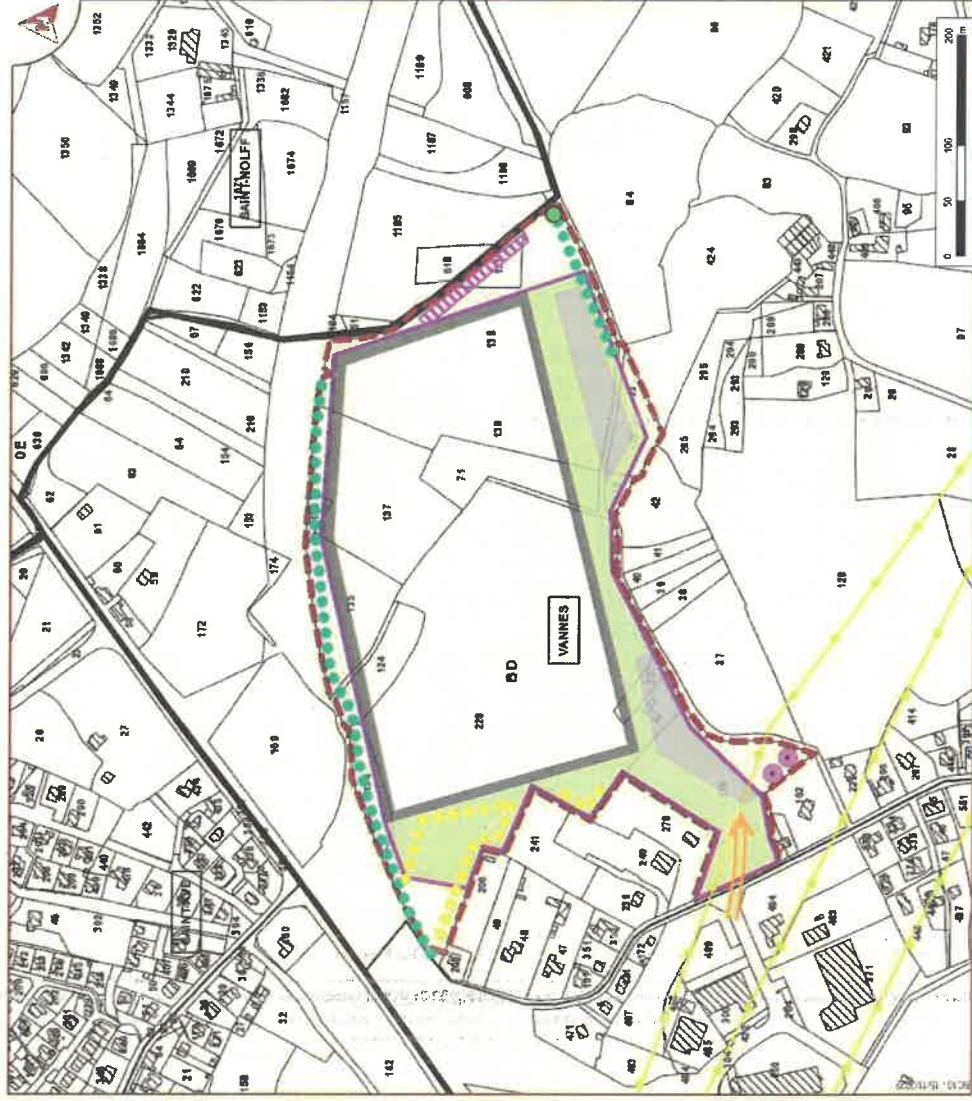


Figure 16 : Schéma d'aménagement du projet